

Déclaration de remplacement d'un contrat d'assurance-vie

N'annulez pas votre police existante tant que la nouvelle police n'est pas entrée en vigueur et que vous ne l'avez pas acceptée. Avant d'annuler votre police d'assurance-vie, vous devriez pouvoir répondre aux questions qui suivent. Au besoin, demandez l'aide d'un agent ou d'un courtier d'assurance, ou encore, d'une personne entièrement indépendante.

Questions sur votre police d'assurance-vie actuelle

1. Pourquoi souhaitez-vous changer de police? La nouvelle police est-elle plus appropriée dans votre cas? En quoi l'est-elle?
2. Ne serait-il pas préférable d'augmenter la valeur de votre couverture ou de modifier votre police actuelle? Combien vous coûteraient de tels changements?
3. Quand devriez-vous annuler votre police actuelle? Quand votre prochain dividende annuel sera-t-il versé? La date du changement de police affectera-t-elle vos frais d'annulation?
4. Paierez-vous davantage d'impôt sur le revenu si vous annulez votre police actuelle?

Questions sur les avantages et les inconvénients d'une nouvelle police d'assurance-vie

1. Comprenez-vous bien le type de police d'assurance que vous envisagez de souscrire? S'agit-il d'une police d'*assurance-vie temporaire*, d'*assurance-vie entière*, ou d'*assurance-vie universelle*? Il importe de bien saisir les différences.
2. Y a-t-il des situations où la nouvelle police ne couvrira pas toutes les prestations de votre police actuelle? Par exemple, en cas de suicide, de période d'incontestabilité et d'exclusions contractuelles.
3. La nouvelle police prévoit-elle les mêmes paiements que votre police actuelle? Par exemple, prestations de décès, valeur de rachat, et dividendes.
4. La nouvelle police comporte-t-elle les mêmes avantages supplémentaires, ou facultatifs, que votre police actuelle? Par exemple, exonération des primes, garantie d'assurabilité, garantie en cas de décès accidentel, et avenant d'extension familiale.
5. Votre nouvelle police comporte-t-elle des frais d'annulation?
6. Quelles garanties s'appliquent à votre police actuelle et à l'autre police proposée? Quelle est la police qui offre les meilleures garanties?
7. Une augmentation des primes (paiements) de l'une ou l'autre des deux polices est-elle prévue? Pendant combien de temps est-il prévu que les primes restent inchangées? Quelle sera l'ampleur de l'augmentation?

Important : Veuillez vous assurer que votre agent ou courtier vous remette une copie de l'explication écrite des avantages et inconvénients inhérents au remplacement de votre police d'assurance-vie par une nouvelle police.

Je confirme par la présente avoir reçu la présente Déclaration de remplacement d'un contrat d'assurance-vie.

Signature du client

Date

Je déclare avoir remis le présent document au (à la) client(e), ainsi qu'une explication écrite des avantages et inconvénients inhérents au remplacement de sa police d'assurance-vie, avant d'entamer la demande de souscription de la nouvelle police.

Signature de l'agent ou du courtier

Date

Nota : Votre agent ou courtier devrait vous remettre la nouvelle police et la passer en revue avec vous. Si cette police ne vous semble pas satisfaisante, pour quelque raison que ce soit, vous avez le droit de la rejeter et de recevoir un remboursement intégral des primes, en vertu de la loi provinciale ou territoriale ou du contrat applicable. Consultez votre police ainsi que la loi en vigueur afin de connaître vos droits en matière de rejet ainsi que la période limite pour soumettre un tel rejet.